



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 12 mai 2022

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022

A. URBANISME :

1. Création d'une carte communale
2. SYCODEM – regroupement des bacs de collecte

B. FINANCES PUBLIQUES :

1. Choix prestataire pour le projet terrain Multisport et Aire de Jeux
2. Etude Camping – cahier des charges pour l'appel à Candidature
3. Subventions communales pour les associations

C. RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste d'agent administratif contractuel (VTA – CUI)
2. Ouverture d'un poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
3. Gratification stagiaire

D. QUESTIONS DIVERSES.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022

A. URBANISME :

1. Création d'une carte communale

La DDTM propose une nouvelle délibération qui permet de préciser les documents d'urbanismes existants et les différentes étapes du projet.

Le Maire a présenté à l'ensemble des élus les parcelles qui sont présélectionnées pour la constructibilité. Les propriétaires concernés vont recevoir un formulaire à compléter afin de communiquer leurs projets de ventes ou de constructions pour les 10 prochaines années.

Accord du Conseil Municipal

2. SYCODEM – regroupement des bacs de collecte

Le SYCODEM instaure sur son territoire d'intervention le regroupement des bacs pour les collectes des ordures ménagères et des emballages. Ce fonctionnement sera effectif le 13 juin 2022 avec une période de test de 3 semaines afin de faire remonter les éventuels difficultés.

Le Maire propose de signer la convention avec le SYCODEM afin d'autoriser l'occupation à titre précaire et révocable des trottoirs ou à défaut la chaussée pour la pose des pastilles en résine thermocollées pour définir les lieux de présentation des bacs roulants des usagers. Le droit d'occupation serait consenti à titre gratuit. Une carte répertoriant tous les regroupements est disponible auprès du secrétariat et les dernières vérifications vont être faites vendredi 20 mai.

Accord du Conseil Municipal

B. FINANCES PUBLIQUES :

1. Choix prestataire pour le projet terrain Multisport et Aire de Jeux

Le Maire et les élus du groupe projet présente les différentes propositions reçues et étudiées par leur soin concernant la création d'un terrain multisport et d'un espace aire de jeux à côté de l'école.

Il faudra rajouter à ce budget, le coût du terrassement.

Voici une synthèse chiffrée des trois propositions :

	PCV 1	PCV 2	KAZO2	AGORESPACE
Terrain multisport	39 337	39 337	60 000	65 300
Aire de jeux	35 368	32 388	46 700	Pas de proposition
• Jeux + balançoire	24 559	24 559	24 730	
• Tyrolienne	10 809	7 829	14 140	
• Parcours			7 830	
Total	89 646 €	86 070 €	104 700 €	65 300 €

Accord du Conseil Municipal pour la proposition de l'entreprise PCV1 au vu du coût et des possibilités d'adaptation et d'évolution du projet.

2. Etude Camping – cahier des charges pour l’appel à candidatures

Les élus du groupe projet ont bénéficié de la présentation de Vendée Expansion pour le diagnostic économique et les perspectives du camping.

L’ensemble du conseil municipal a échangé sur différentes questions qui permettront à Vendée Expansion de rédiger le cahier des charges de l’appel à candidature qui sera validé lors du prochain conseil municipal.

Les élus demandent une réunion avec Vendée Expansion pour une meilleure compréhension des enjeux financier pour la commune et les possibilités pour le futur gérant.

3. Subventions communales pour les associations

Le Maire présente un tableau récapitulatif de l’ensemble des dossiers de demandes de subventions reçus en mairie pour l’année 2022.

Le conseil municipal après prise de connaissance des demandes a choisi d’accompagner l’association « L’outil en main » pour un montant de 50 €.

Voici la liste des subventions attribuées pour l’année 2021 qui seront renouvelées pour l’année 2022 :

• Amicale des Sapeurs-Pompiers de DAMVIX- Centre de Secours	100 €
• Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autise	100 €
• Collège Privé St Martin – Foyer socioéducatif	90 €
• Collège Public Marais Poitevin – Foyer socioéducatif	90 €
• Association des Parents d’élèves du RPI du Marais	150 €
• ADMR Service Aides Ménagères Benet	300 €
• ADMR –Maintien à domicile SSIAD- Maillezais	200 €
• ADMR « Les Huttiers »	200 €
• Les Restos du Cœur	120 €
• La Banque Alimentaire	160 €
• Secours Catholique	120 €
• Le Cercle	50 €
• Les Copains du Marais	50 €
• La Chasse La Mazéenne	50 €
• Amicale des Retraités	50 €
• Maz’Arts	50 €
• La pétanque Mazéenne	50 €

Le conseil a décidé d’arrêter le versement de subvention pour cette année vers l’association « Les Amis de la Pêche » qui est en sommeil pour l’instant.

Accord du Conseil Municipal

C. RESSOURCES HUMAINES

4. Création d’un poste d’agent administratif contractuel (VTA – CUI)

Le Maire propose un recrutement pour le service administratif afin de mener à bien les différents projets envisagés pour les prochaines années.

L’agent actuellement en apprentissage au secrétariat quittera la collectivité au 31 août 2022.

Le Maire présente deux dispositifs financiers différents pour faciliter ce recrutement :

- Le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (VTA) réservé aux jeunes de 18 à 30 ans titulaire d'un BAC +2 pour une mission de 12 à 18 mois, pour un temps de travail entre 75 et 100% de 35h. L'état finance ce type de recrutement par une enveloppe forfaitaire de 15 000 €.
- Le dispositif « Parcours Emploi Compétence » à destination d'un public en difficulté pour un contrat d'une durée de 9 à 15 mois, pour un temps de travail de 20h hebdomadaire maximum. Pôle emploi accompagne la collectivité entre 40 à 80 % du coût selon le profil recruté.

La 1^{ère} option permet de recruter une personne pour un profil de poste de type « Gestionnaire de Projets » alors que la 2^{ème} option oriente le recrutement vers un poste d'assistant administratif.

Après débat, le conseil municipal décide de solliciter le dispositif VTA pour un contrat de 18 mois de 28h/hebdomadaire pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2022.

Accord du Conseil Municipal

5. Ouverture d'un poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Le Maire demande l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe pour lui permettre de valider l'avancement de grade de la secrétaire de mairie pour lequel les conditions d'ancienneté et d'expérience seront acquises au 1^{er} juillet 2022.

Accord du Conseil Municipal

6. Gratification stagiaire

Une délibération avait été prise permettant d'octroyer une gratification maximale de 150 € pour un stage d'un mois au sein de la collectivité.

Le Maire demande au conseil municipal l'octroi d'une gratification à Loona GUEDON pour son stage de 3 semaines qui a eu lieu au mois de janvier.

Accord du Conseil Municipal pour un montant de 150 €

D. QUESTIONS DIVERSES.

• Planning élections législatives

Préparation du planning des permanences pour la tenue du bureau de vote.

• Retour travaux de voirie

Des travaux d'entretien et de réparation de voiries vont être réalisés sur les voies suivantes :

- Impasse des Peupliers
- Le Bas des Eaux n°2
- Impasse de Chambrun
- Route de la Sèvre

• Travaux passerelle route de la sèvre

Le Maire informe le conseil municipal que la passerelle située route de la sèvre à l'intersection de la place du podium nécessite une réfection.

Un devis a été réalisé auprès d'un artisan pour un montant de 4 500 € HT (fourniture et main d'œuvre).

Le Maire en concertation avec les adjoints propose que la réfection de la passerelle soit réalisée par les agents communaux pour un coût estimé des matériaux de 1 000 € HT.

Le conseil municipal demande l'installation d'un dispositif antidérapant pour les périodes d'humidité.

- **Achat tables pour le site des Cabanes**

Des devis ont été demandé à deux entreprises : ALTRAD et COMAT & VALCO.

Une seule proposition a été reçue de la part de COMAT & VALCO soit 9 tables bois longueur 2000MM et 3 tables bois 2300MM pour un montant de 5 598 € TTC.

Le Maire propose que le chantier soit réalisé de manière participative avec les conseillers municipaux disponibles et les agents techniques

Accord du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire



BORDET Bernard